

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Registre des armes à feu : jugement de la Cour supérieure

« Nous sommes très heureux que la Cour freine l'affaiblissement du contrôle des armes à feu»

- Yves Francoeur

Montréal, le lundi 10 septembre 2012 - La Fraternité des policiers et policières de Montréal a toujours considéré que le registre des armes à feu était un outil extrêmement pertinent qui devait être préservé. Le président de la Fraternité, Yves Francoeur, a d'ailleurs maintes fois déclaré qu'en termes de sécurité publique, le registre n'avait que des avantages et que tout affaiblissement du contrôle des armes à feu représentait une erreur basée sur des prémisses purement idéologiques sans lien avec la réalité terrain.

Par ailleurs, la Fraternité a vigoureusement réclamé le transfert des données au gouvernement du Québec et vivement encouragé la démarche judiciaire qui porte fruit aujourd'hui. « Nous sommes très heureux de la décision de la Cour. Les données du registre sont essentielles à la sécurité du public et toute décision qui participe à freiner l'affaiblissement du contrôle des armes à feu est accueillie avec soulagement par les policiers et les policières de Montréal».

« La décision de la Cour supérieure reconnait la preuve non contredite à l'effet que l'obligation d'enregistrement des armes d'épaules a engendré une baisse de la criminalité associée aux armes à feu. Le gouvernement du Canada doit prendre acte de cette réalité » a déclaré Yves Francoeur avant de conclure : « Nous devons lever notre chapeau devant la volonté du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale du Québec dans ce dossier, ainsi que de tous les partenaires, notamment la Coalition pour le contrôle des armes à feu ».

-30-

Renseignements: Martin Desrochers

Directeur des communications et de la recherche Fraternité des policiers et policières de Montréal

514 527-4161 Cell: 514 913-0708